



Cenon, le 28 février 2012

Honorable Secrétaire-Général,

Par cette lettre, je suis heureux de vous confirmer que la Société Aquitaine Sécurité Prévention soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et nous nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires.

Nous nous engageons également à faire une déclaration claire et publique sur ce sujet et à en informer nos employés, nos partenaires commerciaux et nos clients. Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendrons publics le résultat de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial.

Vous trouverez ci-joint des informations générales sur notre compagnie ainsi que le nom de la personne qui sera chargée des contacts futurs avec le bureau du Pacte Mondial à New-York.

Meilleures salutations.

Mr Paul ROUX

Gérant de la société A.S.P.


A.S.P.
Centre Emeraude 1 - Cidex 54
61/69 Rue Camille Pelletan
33150 CENON
Tél. : 05 56 67 16 26 - Fax : 05 56 86 87 51



A nos partenaires et parties prenantes,

Le 28 février 2012

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend **une déclaration** réitérant l'adhésion aux principes du Pacte Mondial, **une description** des mesures concrètes mis en place depuis l'adhésion au Pacte ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une **mesure des résultats** obtenus ou escomptés.

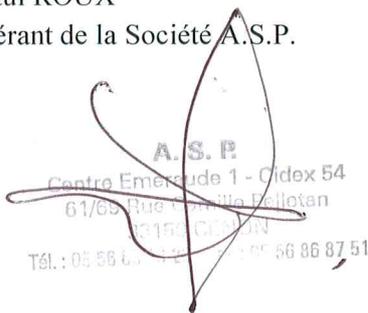
Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre communication sur le progrès. En effet notre collaborateur en charge de la communication sur le progrès est tombé gravement malade et ne peut donc plus exercer son activité professionnel au sein de notre société, c'est pour cette raison que nous avons procédé à la mise à jour de notre contact sur le site internet relatif au Pacte Mondial.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en œuvre les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Notre prochaine communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Pacte Mondial à des fins d'évaluation en date du 01 Mars 2012 au plus tard.

Bien cordialement,

Paul ROUX

Gérant de la Société A.S.P.



Siège social : 61-69 Rue Camille Pelletan - Cidex 54 - 33150 CENON - Tél : 05.56.86.16.26 - Fax : 05.56.86.87.51 - e-mail : asp.sarl@wanadoo.fr

S.A.R.L. au capital de 15 244,90 € - RCS Bordeaux B 411 782 402 - SIRET 411 782 402 000 43 - APE 8010Z
L'Autorisation administrative préalable du 22 Décembre 2003 ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics

Cenon, le 18 novembre 2008

Honorable Secrétaire-Général,

Par cette lettre, je suis heureux de vous confirmer que la Société **Aquitaine Sécurité Prévention** soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et nous nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires.

Nous nous engageons également à faire une déclaration claire et publique sur ce sujet et à en informer nos employés, nos partenaires commerciaux et nos clients. Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendrons publics le résultat de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial.

Vous trouverez ci-joint des informations générales sur notre compagnie ainsi que le nom de la personne qui sera chargée des contacts futurs avec le bureau du Pacte Mondial à New-York.

Meilleures salutations,

Mr Paul ROUX

Gérant de la Société A.S.P

A. S. P.
Centre Emeraude 1 - Cidex 54
61/69 Rue Camille Pelletan
33150 CENON
Tél. : 05 56 86 16 26 - Fax : 05 56 86 87 51